

# Le bureau de vote

C'est l'endroit où le vote est organisé, le plus souvent dans une mairie ou une école. Chaque ville a 1 ou plusieurs bureaux de vote : il y a 1 bureau pour 1 000 électeurs au maximum. Ces bureaux sont ouverts de 8 h à 18 h, parfois 19 h ou 20 h dans les grandes villes.

## Étape 1

À l'entrée, l'électeur se présente à une table. On contrôle son identité et on vérifie qu'il est bien inscrit dans ce bureau. Il prend une enveloppe et les bulletins de vote. Sauf s'il veut utiliser ceux qu'il a reçus chez lui, Et sauf dans certains bureaux où l'on vote sur des machines électroniques.

L'élection des maires est très compliquée, et différente selon la taille des communes. Voici les principaux points à retenir.

- Les Français ne votent pas directement pour leur maire. Ils élisent les conseillers municipaux.
- Quand c'est un groupe qui se présente à l'élection, on appelle cela une « liste ». Les candidats de cette liste sont unis par leurs idées ou leur parti politique. Dans les villes de moins de 1 000 habitants, les candidats ont le droit de se présenter seuls.

## • Lors de leur première réunion, les conseillers

le maire. Celui-ci est souvent le n° 1 sur la liste qui a remporté le plus de places de conseillers.



Siège social et rédaction : Tél. 01 53 01 23 60  
Play Bac Presse - 14 bis rue des Minimes  
75140 Paris CEDEX 03  
Directeur de la publication : J. Saitet  
Dir. diffusion et marketing : M. Jalans  
Rédacteur en chef : F. Dufour, fdufour@playbac.fr  
Rédacteur en chef adjoint : P. Leroy  
N. Ahangama, N. Ahangama, Walawage  
Réd. en chef technique : N. Ahangama, Walawage  
Play Bac Presse SAS, 14 bis rue des Minimes, Centre de diffusion  
04210, 78075, Lot n° 49-596 du 16 juillet 1999 sur les publications  
G. Barraud, J. Saitet, Dufour, Leroy, mars 1999, Commission paritaire  
n° 0710, 78075, Lot n° 49-596 du 16 juillet 1999 sur les publications  
Imprimeur : JFS - Origine du papier : Finlande - Taux de fibres  
recyclées : 0% - Europrotection : P01 0104 kg/tonne (dernier pour  
Reventil second cahier).

## Les mots difficiles

**Commune (ici)** : ville ou village et ses alentours. Leur nombre dépend de la population de la commune.  
**Conseillers municipaux** : personnes qui prennent des décisions pour la commune avec le maire.  
**Parti politique** : groupe de personnes de la même idéologie, date, prénom, adresse.

Des précautions contre le coronavirus seront prises dans les bureaux de vote : affichage des gestes barrières, présence de



ART PRESSE

**Le bulletin de vote**  
C'est la feuille qui sert à exprimer un vote. Sur chaque bulletin, il y a le nom d'un candidat ou une liste de candidats.

**La carte d'électeur**  
Chaque Français qui a le droit de voter peut s'inscrire sur une liste où il habite : c'est la « liste ». Comme preuve, il a une carte d'électeur. Elle indique son identité et son adresse. On ne choisit pas le bureau de vote. On ne choisit pas le candidat.

**Étape 2**  
L'électeur se présente à une table. On contrôle son identité et on vérifie qu'il est bien inscrit dans ce bureau. Il prend une enveloppe et les bulletins de vote. Sauf s'il veut utiliser ceux qu'il a reçus chez lui, Et sauf dans certains bureaux où l'on vote sur des machines électroniques.